

Chapitre 1°) : Cibler votre action, répondre aux enjeux du département.

Organiser une action de prévention nécessite de la préparer correctement, bien en amont.

Si vous voulez que votre action porte des fruits, elle doit répondre à la problématique rencontrée pour le public qui y assistera.

Vous devez vous poser certaines questions, par exemple :

- * pour qui faire cette action ? (le public-cible)
- * pourquoi faire cette action ? (et pas une autre)
- * quel est l'objectif de cette action ? (Quantitatif : nombre de personnes sensibilisées ET qualitatif : résultat attendu)
- * comment évaluer l'efficacité par rapport à l'objectif fixé ? (indicateurs, mode de recueil des informations)

Ne pas perdre de vue que la finalité des actions de prévention est de contribuer à la baisse du nombre de victimes de la route. Dans cette optique, **il est donc indispensable que les actions proposées soient ciblées sur les problématiques de sécurité routière identifiées pour les populations qu'elles visent.** Faire de multiples actions n'a pas d'intérêt final si elles ne sont pas ciblées.

Une étude de ces problématiques est un préalable à toute action, puis qu'il s'agit d'y apporter une réponse. Les projets doivent donc être en adéquation avec les enjeux de l'accidentologie du département déterminés par les études préalables, mais peuvent être plus ciblées encore à l'échelle d'une structure (établissement scolaire, entreprise, service administratif...) qui aura étudié ses risques en interne.

En amont de toute démarche de projet, la MSR-Var vous invite donc à travailler sur :

- les cibles de votre action,
- les objectifs à atteindre,
- les indicateurs à mettre en place pour évaluer l'impact de cette dernière et son adéquation avec les objectifs fixés.

A l'échelle d'une structure, tout en restant en cohérence avec ces enjeux départementaux, il est possible d'identifier des situations à risques, des comportements particuliers qui ont été (ou pourraient être) source d'accident et pour lesquels il convient de mettre en place une action corrective.

A l'exemple des plans de prévention des risques routiers en milieu professionnel : une entreprise de transports a constaté une difficulté pour faire porter la ceinture de sécurité à ses chauffeurs dans les camions. Bien qu'elle n'ait eu à déplorer aucun accident corporel à ce jour, elle se doit de prémunir ses salariés contre ce risque identifié. Elle décide alors de solliciter la MSR-Var pour mettre en place une action de sensibilisation sur le thème de la ceinture de sécurité pour ses salariés.

L'action qui sera mise en place sera pertinente et aura une portée pédagogique positive.

A contrario, si tous les chauffeurs mettent toujours leur ceinture de sécurité à bord des camions, il serait peu efficace de traiter cette thématique face à ce public-cible *-on ne gagnerait rien en vies sauvées-* alors qu'en examinant mieux la situation, il y aurait peut-être une autre problématique à aborder : alcool, cannabis, téléphone... sur laquelle il serait intéressant d'améliorer les comportements.

Par expérience, les actions « bonne conscience » ou « alibi » ne sont pas toujours les plus efficaces...

Dès l'origine de votre projet, n'hésitez pas à prendre conseil auprès de la MSR-Var.

Les principaux enjeux / Les axes de la politique varoise de sécurité routière

Les priorités d'actions sont orientées vers les enjeux du DGO :

- * les deux roues motorisés, notamment les motards adultes,
- * les jeunes,
- * les piétons, notamment les seniors,
- * l'alcool et les stupéfiants,
- * les conducteurs adultes en milieu professionnel.

+ d'infos : Sur les enjeux de l'accidentologie du Var, voir sur le site : le Document Général d'Orientations (DGO) et le Plan Départemental d'Actions de Sécurité routière (PDASR) :

→ Page d'accueil : menu « [Documents de référence](#) » (cliquez sur le texte).